

Département
du Nord

Arrondissement
de LILLE

VILLE DE CYSOING

Délibération du Conseil Municipal du 9 octobre 2024



Nomenclature : 3.2
2024/54

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 3 octobre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers absents représentés : 6

Nombre de conseillers absents : 2

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir Sylvie CASTEL), BOGAERD Eric (pouvoir Laurent POUILLART), DESMARESCAUX Martine (pouvoir Marion DUBOIS), ROBIL Raphael (pouvoir Antoine SILVESTRI), FIQUET Alain (pouvoir Pascal Boileau) et LEQUIEN Valéry (pouvoir Marin DEVILDER).

Etaient absents : LEFEBVRE Ludovic et JANVIER Dominique.

POINT N°13 : Cession des garages communaux route de Gruson

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée la délibération 2021/010 du 10 février 2021 relative au projet de cession des garages appartenant à la Ville route de Gruson bâtis sur la parcelle AC 9. Cette délibération précisait qu'une estimation serait demandée au service des domaines pour évaluer la valeur de ces garages.

L'avis du service en date du 24 septembre 2024 joint fixe le prix de cession à 22 000€ HT assortie d'une marge de -15% soit 18 700€.

Le plan joint, établi par un géomètre expert, présente le bornage et la nouvelle division parcellaire, la Ville cédant les parcelles AC 293, AC 294 et AC 295 et garde la propriété de la parcelle AC 296.

Une annonce a été publiée sur les réseaux sociaux de la Ville pour communiquer le projet de cession à l'ensemble de la population en précisant qu'il s'agissait d'une vente au plus offrant. L'annonce spécifiait les prix planchers de chacun des biens. Au terme du délai imparti, 6 offres ont été obtenues.

Les propositions d'une riveraine de la route de Gruson, Madame Odile LABAEYE sur un garage latéral (parcelle AC 295) et celle d'un propriétaire bailleur d'une maison rue du 14 juillet, Monsieur STAHL Jacques, sur le double garage ouvert (parcelles AC 293 et AC 294) se sont avérées être les mieux disantes avec une proposition à 15 000€ pour la première et 26 000€ pour le second.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la cession du garage route de GRUSON appartenant à la Ville et bâti sur la parcelle AC 295 au profit de Madame Odile LABAEYE au prix de 15 000€ ainsi que les garages bâtis sur les parcelles AC 293 et AC 294 au profit de Monsieur STAHL Jacques au prix de 26 000€, confie à Maître Herlem la rédaction des actes de vente et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à cet effet.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Marin DEVILDER



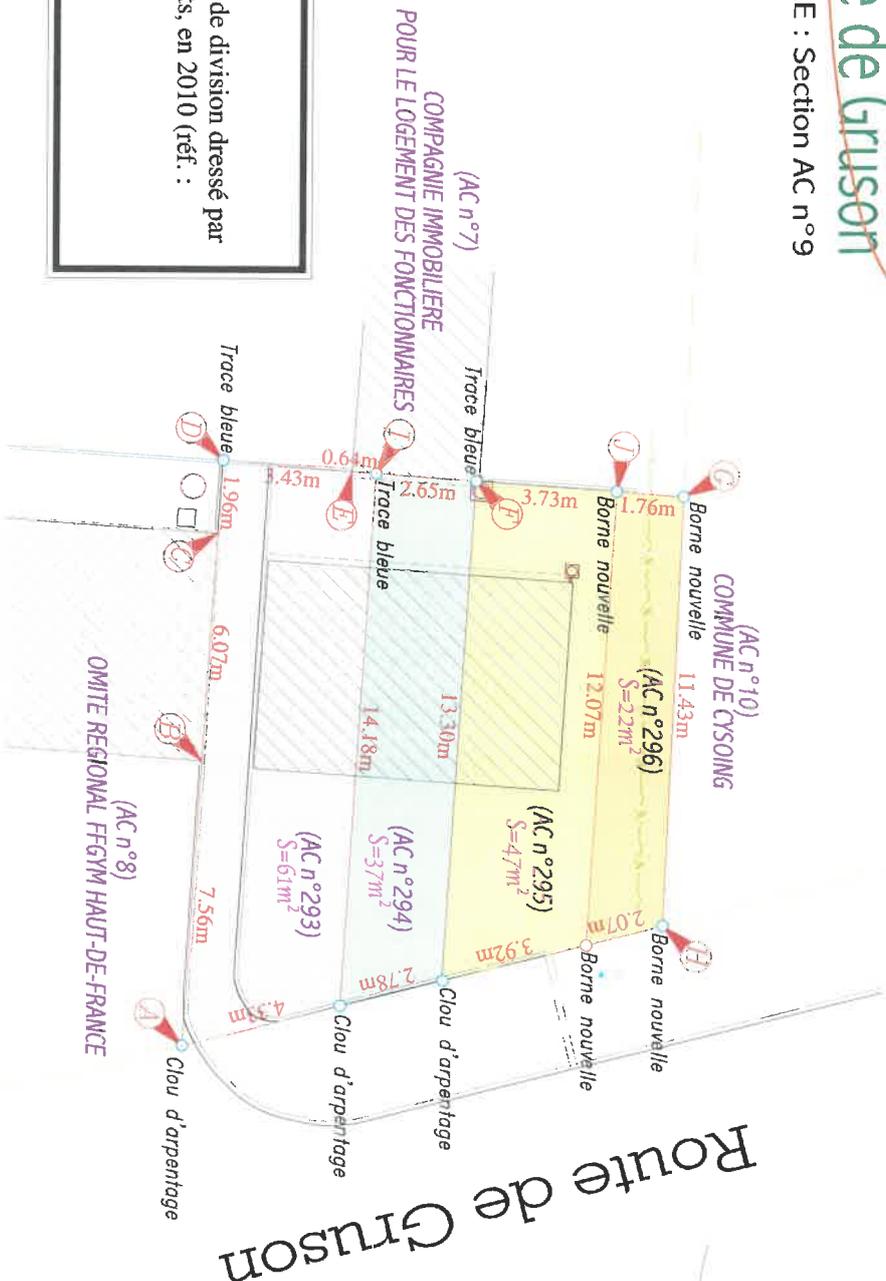
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Commune de CYSOING

Route de Gruson

CADASTRE : Section AC n°9

PLAN DE DIVISION DE BORNAGE



DELIMITATION :

A à H : limites définies suivant le plan de division dressé par le Cabinet MAGÉO, Géomètres-Experts, en 2010 (réf. : 19515; DA n° 114C).

Le point I est aligné sur la limite EF
 Le point J est aligné sur la limite FG

SCP ESTADIEU
ANTOINE
 géomètre-expert

SCP Antoine Estadieu - 5bis rue Armand Carrel 59000 LILLE

Tel 03.20.85.10.00 - Email : aestadieu@nordnet.fr

Dossier n° 121208
 Créé en Juin 2021
Echelle 1/200
 (1 cm pour 2m00)

A	30/06/2021	Relevé des lieux
B	16/07/2021	Etablissement du plan de division et de bornage provisoire
C	25/08/2021	Bornage
D	05/07/2024	Nouveaux numéros cadastraux (DA n°1412D)

Commune :
CYSOING (168)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1412 D

Document vérifié et numéroté le 05/07/2024
ASDIF Nord - PTGC
Par Laurent Bachelet
Géomètre principal
Signé

SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE FINANCES PUBLIQUES
22 RUE LAVOISIER

59466 LOMME CEDEX

sdif.nord.ptgc@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 059-215901687-20241009-2024_54-DE

Feuille(s) : 000
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]



Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 05/07/2024
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé

Par ANTOINE ESTADIEU (2)

Réf. :

Le 02/07/2024

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

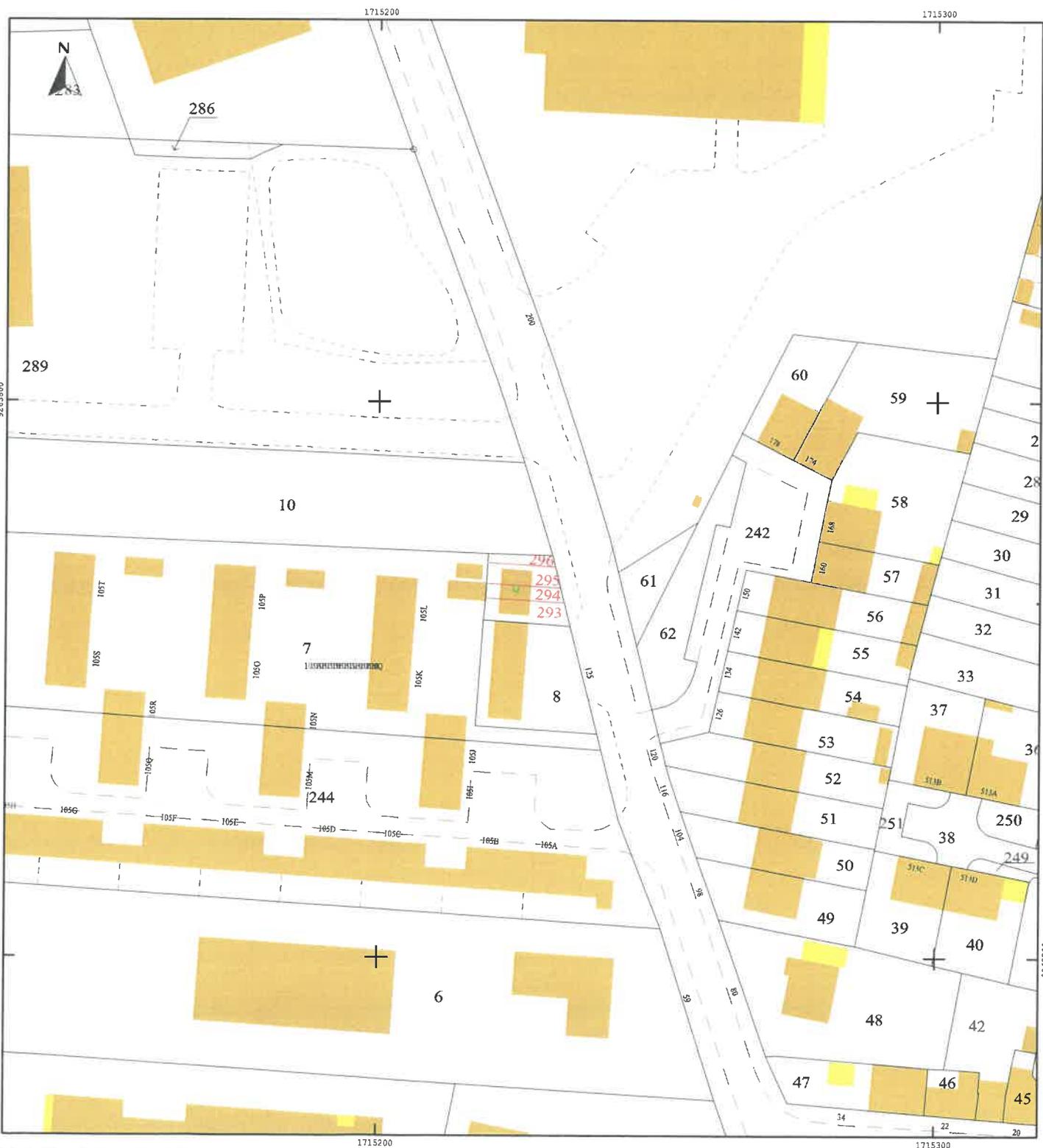
- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage, ou d'arpentage, dont copie ci-jointe, dressé

le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A _____, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité appropriée, etc...)

Modification demandée par procès-verbal du cadastre



Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 059-215901687-20241009-2024_54-DE

S²LOW
7300-L-SD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 24/09/2024

**Direction régionale des Finances Publiques
des Hauts-de-France et du département du Nord**

Le Directeur régional des Finances publiques

Pôle d'évaluation domaniale

à

82 avenue Kennedy - CS 51801
59881 LILLE Cedex 9

M. le Maire de CYSOING
Mme Yannick DERDA

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Philippe CADEL
téléphone : 06 14 14 70 88
courriel :
drfip59.pole-evaluation@dgifp.finances.gouv.fr
Réf. DS:18313081
ref. OSE : 2024-59168-44105

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : saisine pour actualisation de l'évaluation de 3 garages édifiés sur la parcelle AC n° 9 d'une contenance de 167 m² et situés route de GRUSON à CYSOING (actualisation de l'avis n° 2021-59168-44105 du 18/02/2021).

Par saisine en date du 11/06/2024, vous sollicitez l'actualisation de l'évaluation du bien rappelé en objet.

Mon précédent avis du 18/02/2021 avait déterminé la valeur vénale de ce bien à 22 000 € HT.

Cet avis étant aujourd'hui périmé, vous avez sollicité une actualisation de l'évaluation du bien préalablement à sa mise en vente.

En l'état actuel des informations communiquées au service et en l'absence de toute modification concernant la nature du bien en cause depuis la précédente évaluation, la valeur vénale de ces 3 garages fixée par le précédent avis peut être **maintenue à 22 000 € et assortie d'une marge de - 15 %** vous permettant de céder ce bien sans justification particulière sur une base minimale de **18 700 €**.

Vous pouvez bien évidemment céder ce bien à un prix plus élevé sans nouvelle consultation préalable des Domaines
La présente lettre valant avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur régional des Finances publiques
et par délégation,
L'inspecteur des Finances Publiques

M. Philippe CADEL